

BILAN 2015 DE L'EMPLOI A DOMICILE DANS LA RÉGION GRAND EST

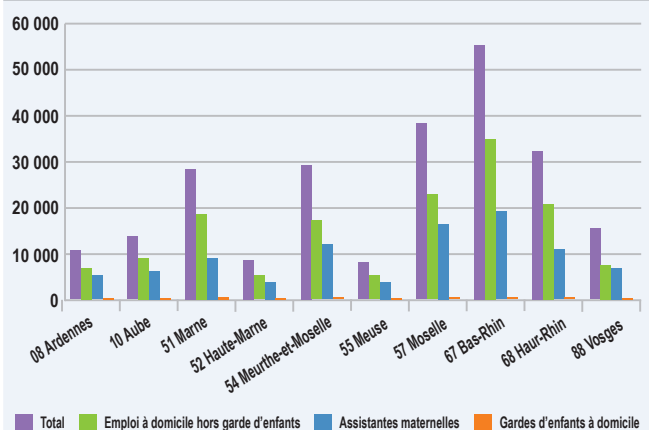
Chiffres de l'ACOSS à l'appui, cette nouvelle édition du Baromètre des emplois de la famille propose un éclairage sur le poids de l'emploi à domicile et son évolution dans la région Grand Est.

Il donne à voir l'étendue des besoins auxquels l'emploi à domicile répond et met en lumière les grands enjeux auxquels le secteur est confronté : celui du maintien du cadre socio-fiscal dont l'instabilité a des incidences directes et immédiates sur le recul de l'activité déclarée, et celui de l'attractivité des emplois nécessaire pour répondre aux besoins futurs d'accueil des jeunes enfants et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et dépendantes.

L'emploi à domicile entre particuliers concerne dans la région Grand Est près de 346 000 personnes : en 2015, 240 000 particuliers employeurs et 106 000 salariés ont été déclarés au moins une fois dans l'année auprès des administrations de la Sécurité sociale. Ce secteur génère 551,1 millions d'euros de masse salariale nette correspondant à la rémunération de 121,9 millions d'heures déclarée.

Plus de la moitié des particuliers employeurs de la région vivent dans trois départements : le Bas-Rhin (23%), la Moselle (16%) et le Haut-Rhin (13,1%) (voir graphique ci-après).

Répartition des particuliers employeurs par département et par catégorie d'emploi.



Source : Acoos, données annuelles 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

La majorité des particuliers employeurs (60,1%) emploie un salarié à domicile « hors garde d'enfants » (employé familial, assistant de vie, etc.), ce qui est le cas de 65% des particuliers employeurs à l'échelle nationale. Dans quatre cas sur dix, les particuliers employeurs de la région recourent à un salarié pour garder leur(s) enfant(s) : 38,3% d'entre eux emploient une assistante maternelle et 1,6% une garde d'enfants à domicile (contre respectivement 33% et 4% au niveau national).

Les chiffres clés du champ des particuliers employeurs dans la région Grand Est

	Total particuliers employeurs		Emploi à domicile hors garde d'enfants		Garde d'enfants à domicile		Assistantes maternelles	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Nombre annuel de particuliers employeurs	245 423	239 810	147 934	144 097	3 776	3 882	93 713	91 831
Evolution annuelle (particuliers employeurs)	-1,6%	-2,3%	-2,4%	-2,6%	0,1%	2,8%	-0,4%	-2,0%
Nombre annuel de salariés	110 202	105 780	73 362	69 873	3 521	3 617	33 319	32 290
Evolution annuelle (salariés)	-3,1%	-4,0%	-3,7%	-4,8%	0,9%	2,7%	-2,4%	-3,1%
Masse salariale nette (en millions)	562,8	555,1	250,5	242,3	14,4	14,4	297,9	298,4
Evolution annuelle (masse salariale nette)	-1,6%	-1,4%	-3,5%	-3,3%	-2,6%	0,1%	0,2%	0,2%
Nombre d'heures rémunérées (en millions)*	124,7	121,9	27,4	26,1	1,7	1,7	95,5	94,1
Evolution annuelle (nombre d'heures)	-2,4%	-2,3%	-4,7%	-4,9%	-4,9%	-0,5%	-1,7%	-1,5%

Champ : Région Grand Est. Source : IRCEM pour les effectifs annuels de salariés ; Acoos pour les effectifs annuels de particuliers employeurs, la masse salariale et le nombre d'heures rémunérées. Traitement par l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille. *Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Paje.

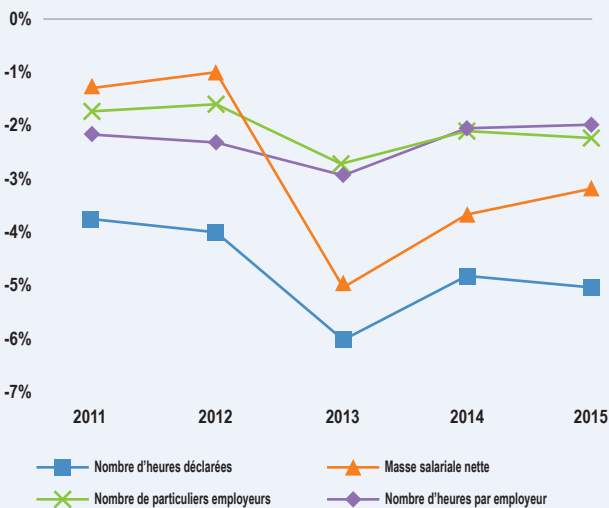
1 L'EMPLOI À DOMICILE HORS GARDE D'ENFANTS

En 2015, dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants, la région compte 70 000 salariés ayant travaillé au moins une fois au cours de l'année pour un particulier employeur. Depuis 2009, on observe un recul de l'activité déclarée, qui s'est fortement accentué en 2011, à la suite de la suppression du dispositif des 15 points pour les particuliers employeurs qui déclaraient leurs salariés au réel, puis en 2013, année de la suppression du dispositif de déclaration au forfait.

Cette baisse se poursuit en 2015 (-4,9%, contre -3,6% au niveau national), sous l'effet d'une diminution du nombre de particuliers employeurs (2,6% contre -2% au niveau national) et du nombre d'heures déclarées en moyenne par an et par employeur (2,4% contre -1,7% au niveau national).

Le salaire horaire net moyen (hors congés payés) augmente quasiment au même rythme qu'au niveau national (+1,7% contre +1,6% au niveau national), pour atteindre 9,29 euros en 2015 (contre 9,87 euros au niveau national). Le montant total des salaires nets versés aux employés à domicile hors gardes d'enfants diminue de 3,3% en 2015 (contre 2,1% au niveau national).

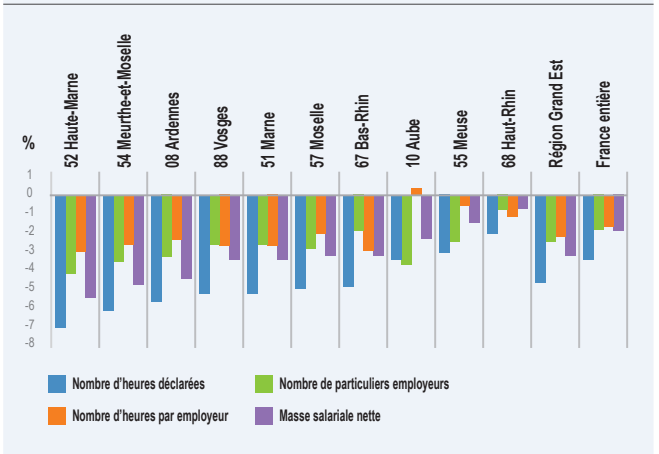
Emploi à domicile hors garde d'enfants: évolutions du nombre de particuliers employeurs, du volume horaire, de la masse salariale nette et du nombre d'heures par employeur.



Champ : Région Grand Est. Source : Acooss, données annuelles. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Le recul des heures déclarées varie selon les départements du Grand Est de -7,3% dans la Haute-Marne à 2,7% dans le Haut-Rhin (voir graphique ci-après).

Emploi à domicile hors garde d'enfants : évolutions en moyenne annuelle entre 2014 et 2015.



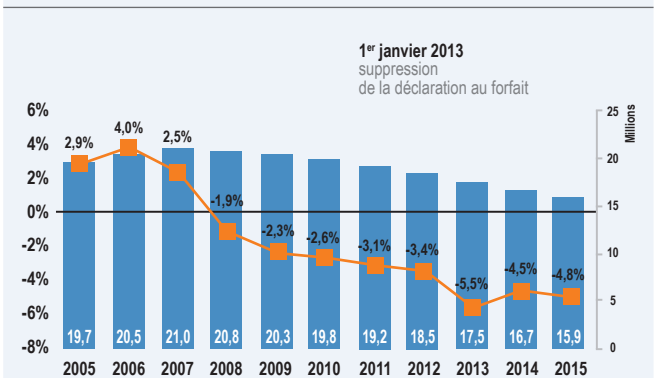
Source : Acooss, données annuelles. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

61% des heures sont déclarées par des employeurs fragiles

Dans la région Grand Est, 61% des heures dans le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfants sont déclarées en 2015 par des particuliers employeurs dits « fragiles »¹ qui bénéficient d'une exonération totale de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi d'un salarié à domicile². 52,7% de ces heures sont rémunérées par des bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et plus », 31,8% par des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 15,5% par des employeurs reconnus invalides ou handicapés.

En 2015, l'activité déclarée par les particuliers employeurs fragiles recule de 4,8% dans la région Grand Est (contre -3% au niveau de la France métropolitaine) (voir graphique ci-après).

Évolution des heures déclarées par les particuliers employeurs dits fragiles.

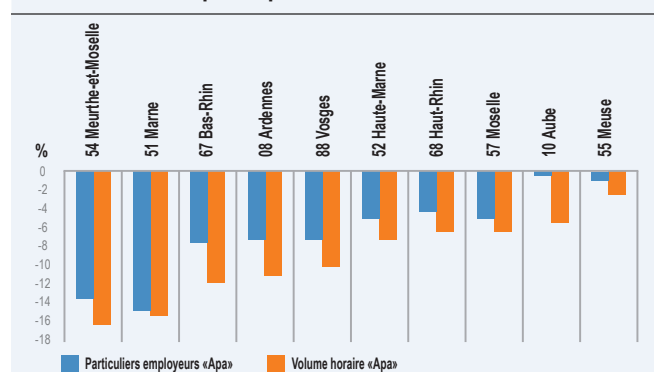


Champ : Région Grand Est. Source : Acooss, tableau de bord au 3^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Les bénéficiaires de l'APA (voir encadré 1) sont les premiers concernés, avec une baisse de l'activité de 10 % en 2015 (après -9,4 % en 2014), tandis que l'activité déclarée par les bénéficiaires de l'exonération « 70 ans et + » et par les employeurs invalides/ handicapés recule seulement de 2,2 % et de 2,3 % sur un an.

La baisse du volume horaire déclaré par les bénéficiaires de l'APA concerne tous les départements de la région, avec des variations comprises entre 2,3 % dans la Meuse et 16,7 % en Meurthe-et-Moselle (voir graphique ci-dessous).

Évolution du nombre d'heures déclarées par les bénéficiaires de l'APA en 2015 par département.



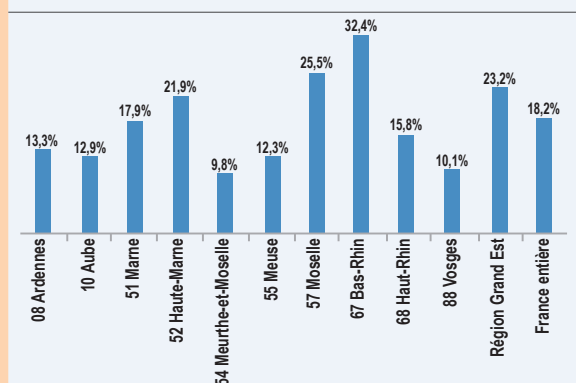
Source : Acoiss. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Encadré 1

Près d'un bénéficiaire de l'APA sur quatre est particulier employeur dans la région.

En 2014, le poids des bénéficiaires de l'APA à domicile qui sont particuliers employeurs dans la région est estimé à 23 % (contre 18,2 % au niveau de la France métropolitaine)³. Leur part est particulièrement importante dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle (respectivement 32,4 % et 25,5 %) (voir graphique ci-après).

Poids des particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération APA dans l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile.



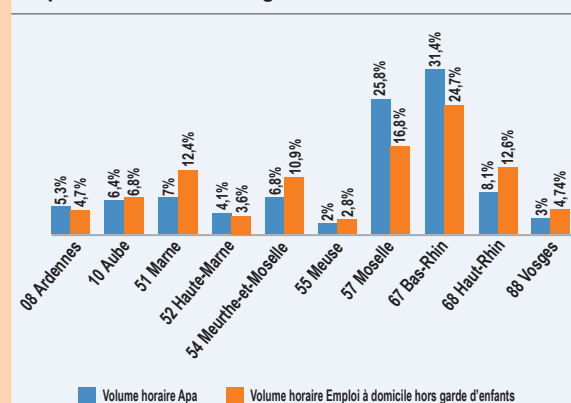
Source : enquête annuelle sur l'aide sociale. Données au 31 décembre 2013, données 2014 non disponibles, Acoiss, tableau de bord au 4^e trimestre 2014, données brutes. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille

Encadré 1 (suite)

Près d'un bénéficiaire de l'APA sur quatre est particulier employeur dans la région.

En effet, 57 % des heures déclarées en 2015 dans la région Grand Est par les particuliers employeurs bénéficiaires de l'exonération « APA » sont concentrées dans ces deux départements (Bas Rhin 31,4 %, Moselle 25,8 %), contre seulement 42,5 % des heures déclarées dans le champ l'emploi à domicile hors garde d'enfants (Bas-Rhin 24,7 %, Moselle 16,8 %) (voir graphique ci-après).

Répartition des heures déclarées en 2015 par département dans la région Grand Est.



Source : Acoiss. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

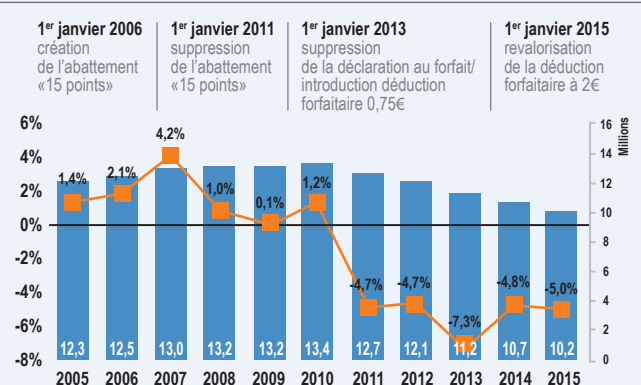
Les besoins d'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes demeurent importants dans la région. Selon une étude récente de l'INSEE, « Si on maintenait de manière théorique le nombre de places en hébergement existantes en 2011 et le taux d'encadrement dans ces structures, le nombre d'emplois à domicile nécessaires augmenterait fortement du fait d'une hausse du nombre de personnes âgées dépendantes vivant dans leur logement. » Au total, 56 000 emplois à domicile seraient nécessaires dans le Grand Est en 2020 pour répondre aux besoins de ce surplus de personnes âgées maintenues à domicile. Dans le détail, **33 000 aides ménagères seraient requises, le poste qui augmenterait le plus d'ici à 2020.** Près de 13 000 infirmiers et 4 000 aides-soignants seraient nécessaires⁴.

L'activité déclarée par les particuliers employeurs non fragiles confrontée à un cadre socio-fiscal instable

L'évolution de l'activité déclarée par les particuliers employeurs dits non fragiles⁵ est étroitement liée à l'instabilité du cadre socio-fiscal de l'emploi à domicile. La suppression de l'abattement de 15 points en 2011 a provoqué une première chute de l'activité dans la région (-4,7% par rapport à 2010) qui a atteint son point le plus bas en 2013, à la suite de la suppression de la déclaration au forfait (-7,3% par rapport à 2012).

En 2015, l'activité déclarée dans la région par les particuliers employeurs non fragiles a diminué sur un an de 5,0% (contre 4,6% en France métropolitaine) (voir graphique ci-dessous).

Évolution des heures déclarées par les publics dits non fragiles (hors exonérations spécifiques APA, 70+, PCH, ACTP, AEEH...).



Champ : Région Grand Est. Source : Acoiss, tableau de bord au 3^e trimestre 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

2 GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

En 2015, la garde d'enfants à domicile concerne dans la région plus de 3 880 parents et 3 600 salariés. Elle représente 1,73 million d'heures déclarées, soit environ 980 emplois en équivalent temps plein (ETP)⁶. En 2015, on observe une forte augmentation du nombre de parents employeurs (+2,8% contre +1,5% au niveau national) et du nombre de gardes d'enfant à domicile (+2,7% contre +1,7% au niveau national). Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'élargissement des effectifs comptabilisés dans le champ de la garde d'enfants à domicile en 2015 (voir encadré 2).

Encadré 2

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 novembre 2015, une déduction forfaitaire de 1,50 euro par heure effectuée a été instaurée pour les particuliers qui emploient un salarié pour garder à domicile leurs enfants âgés de 6 à 13 ans révolus.

Encadré 2 (suite)

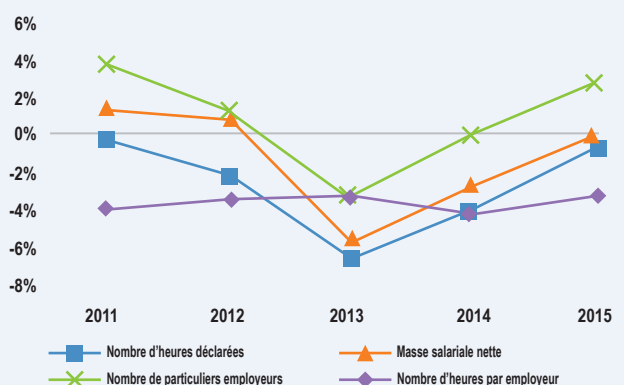
Les données de l'Acoiss relatives à la garde d'enfants à domicile concernaient jusqu'à la fin 2014 exclusivement les enfants entre 0 et 6 ans. Les données relatives à la garde à domicile des enfants âgés de 6 à 13 ans étaient quant à elle comptabilisées dans « l'emploi à domicile hors garde d'enfants ».

Il est probable que l'augmentation du nombre de parents employeurs, observée dans le champ de la garde d'enfants à domicile en 2015, soit en partie liée à un transfert des données entre deux catégories d'enregistrement.

La durée moyenne de travail déclarée par parent employeur recule de 3,3% par rapport à 2014, ce qui contribue à expliquer une baisse du volume horaire total déclaré pour l'emploi d'une garde d'enfants à domicile dans la région. Après avoir été relativement importante en 2013 (-6,6%) et en 2014 (4,1%), cette baisse ralentit fortement en 2015 (-0,5%, contre 1,7% au niveau national) suite à la forte augmentation du nombre de parents employeurs.

Sur un an, le salaire horaire net moyen des gardes d'enfants dans le Grand Est a augmenté de +0,7% (contre +1,2% au niveau national) pour s'établir en 2015 à 8,31 euros (hors congés payés). Le montant total des salaires nets des gardes d'enfants à domicile reste stable par rapport à 2014 (+0,1% contre 2,3% au niveau national) (voir graphique ci-dessous).

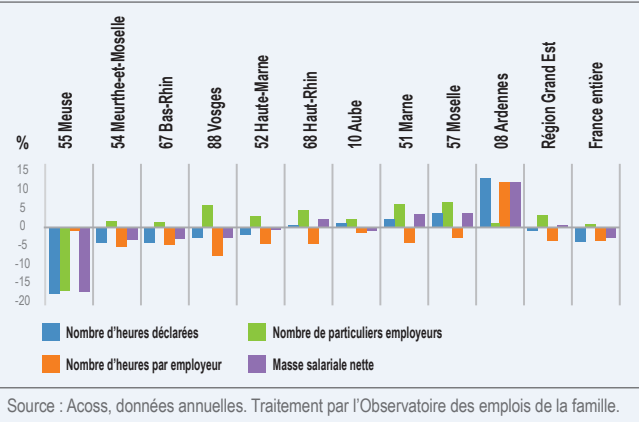
Garde d'enfants à domicile : évolutions du nombre de particuliers employeurs, du volume horaire, de la masse salariale nette et du nombre d'heures par employeur.



Champ : Région Grand Est. Source : Acoiss, données annuelles. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

L'évolution de l'activité de garde d'enfants varie d'un département à l'autre : dans la moitié d'entre eux, l'activité augmente (de +0,3% dans le Haut-Rhin à +12,8% dans les Ardennes) tandis qu'elle diminue dans l'autre moitié des départements de la région (de -1,8% dans la Haute-Marne à -17,8% dans la Meuse où seulement 1,5% des heures de garde d'enfants à domicile de la région sont déclarées) (voir graphique ci-après).

Garde d'enfants à domicile : évolutions en moyenne annuelle entre 2014 et 2015 (en %).



3 ASSISTANTES MATERNELLES

91 800 parents emploient une assistante maternelle dans la région

Dans la région Grand Est, près de 91 800 parents employeurs ont versé en 2015, 298,4 millions d'euros sous forme de salaires nets, correspondant à la rémunération de 94,1 millions d'heures déclarées. 33 000 assistantes maternelles sont en activité : elles représentent le premier mode d'accueil rémunéré des enfants de moins de 3 ans dans la région.

Néanmoins, le Grand Est est confronté à une baisse du nombre d'assistantes maternelles en exercice (-3,1% en 2015, contre 3,0% au niveau national) qui pose la question de l'attractivité d'un métier dans lequel le nombre d'arrivées dans la profession n'est plus suffisant pour compenser les départs. En raison de son vieillissement, le métier d'assistante maternelle est de plus en plus confronté au défi du renouvellement des effectifs. Après avoir augmenté jusqu'en 2012, l'activité des assistantes maternelles de la région diminue la 3^e année consécutive avec un recul de 1,5% en 2015 (contre -1,7% au niveau national). Le nombre de parents employeurs diminue de 2% en 2015, (contre -1,8% au niveau national), mais la durée de travail déclarée en moyenne par parent employeur est en légère augmentation (+0,5% en 2015).

¹ Selon l'article L. 241 10-1 du Code de la Sécurité sociale les particuliers employeurs fragiles (personnes âgées de 70 ans et plus ; les parents d'un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; les personnes titulaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; les personnes percevant une majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité ; les personnes âgées et dépendantes bénéficiant de l'APA) bénéficient, pour l'emploi d'un salarié à domicile, d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale.

² A l'exclusion des cotisations pour les accidents de travail et les maladies professionnelles.

³ Gromer M., « Les particuliers employeurs fragiles – un bilan des dix dernières années ». Baromètre des emplois de la famille, n°16, Observatoire des emplois de la famille, décembre 2015

⁴ Pierre-Yves Berrard, Alexandre Tillatte, « 175 000 seniors dépendants dans le Grand Est en 2030 : un enjeu d'emploi pour les territoires ». Insee Analyses Grand Est, n°34, février 2017

⁵ Les particuliers employeurs non fragiles ne bénéficient pas d'exonérations de cotisations sociales spécifiques liées à leur âge ou leur dépendance/handicap, mais ont droit à une déduction forfaitaire.

⁶ ETP calculés sur la base d'un plein temps, à savoir 1607 heures ((nombre d'heures rémunérées * 0,9)/1607).

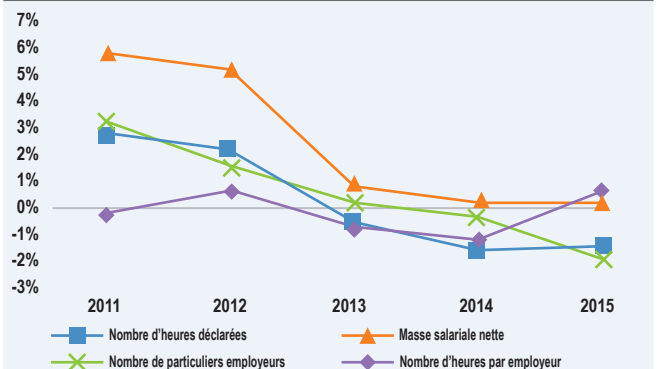
Le nombre de parents d'employeurs et l'activité des assistantes maternelles reculent dans tous les départements (graphique ci-après).

Assistants maternelles : évolutions en moyenne annuelle entre 2014 et 2015 (en %).



Pour la 2^e année consécutive, l'évolution de la masse salariale nette versée aux assistantes maternelles reste stable en 2015 (+0,2% contre -2,3% au niveau national), grâce à une augmentation du taux de salaire horaire net moyen de +1,7% (+1,5% au niveau national) qui atténue l'impact de la baisse du volume d'heures déclarées sur le montant total de la masse salariale (graphique ci-dessous).

Assistants maternelles : évolutions du nombre de particuliers employeurs, du volume horaire, de la masse salariale nette et du nombre d'heures par employeur.



L'OBSERVATOIRE FEPEM DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

Le Centre d'études et de prospective de la Fédération des particuliers employeurs de France

79 rue de Monceau, 75008 Paris,
Contact : observatoire@fepem.fr.

Retrouvez l'Observatoire sur le site

www.fepem.fr